

EN MONTANT LE COUSTALOU...

**BULLETIN
MUNICIPAL
N°4
Février 2025**

| SOMMAIRE

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

- 1** | Le mot du maire
- 2** | Actualités de la commune
- 3** | Le village

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- 4** | Budget principal 2024
- 10** | Les délibérations prises lors des dernières séances du conseil municipal
- 14** | Syndicat mixte des eaux du causse de Martel et de la vallée de la Dordogne

BIEN VIVRE ENSEMBLE

- 16** | La vie en communauté
- 22** | Le mot des associations de Creysse
- 34** | La recette
- 35** | Notre page d'histoire
- 39** | État civil

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

| LE MOT DU MAIRE



En ce début d'année, je vous présente au nom du conseil municipal et du personnel communal nos meilleurs vœux.

L'année 2025, comme la fin de l'année 2024, commence par une instabilité politique nationale dans un contexte international fragile. Toutefois, la municipalité continue ses réflexions.

En premier lieu, concernant le stationnement dans le bourg, après des réunions d'échanges avec les riverains concernés, il a été décidé d'interdire cette année le stationnement autour de la halle de Pâques à Toussaint. À l'issue de cette période, un bilan sera fait.

En second lieu, un autre sujet qui nous préoccupe et dont vous nous faites souvent part : la vitesse sur les routes. Nos voiries communales et départementales ne sont pas adaptées à une circulation rapide. À la suite du comptage des véhicules et des vitesses, effectué sur la départementale 23 par le service du Département, une analyse nous a été présentée le 9 janvier. Le constat est simple : beaucoup de voitures roulent au-dessus de la vitesse autorisée. Nous avons aussitôt pris contact avec le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour étudier les solutions qui peuvent être apportées à la résolution de cette problématique globale sur la commune. Rappelons qu'un arrêté municipal limitant la vitesse à 50 km/h sur la voie communale n°1 entre Boutière et le Goth est en vigueur depuis quelques semaines.

Au 1^{er} janvier 2025, la compétence assainissement a été transférée au Syndicat mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD). Pour les abonnés, la facture 2025 sera identique à celle de 2024 en ce qui concerne les tarifs en vigueur (à titre indicatif environ 303 euros TTC pour 120 m³ d'eau consommée).

Malheureusement, la toiture de l'église Saint-Germain se détériore. Une programmation de travaux se fera en concertation avec les cofinanceurs, la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Enfin, le 31 janvier 2025, Muriel ISSALY notre secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite. Je salue son engagement et investissement pour la commune. Je lui souhaite une longue et heureuse retraite bien méritée après une belle carrière professionnelle. Morgane PODYMA va prendre son relai à raison de 30 heures par semaine. Vu son volontarisme et sa motivation, nul ne doute de la réussite de sa mission.

Guy FLOIRAC

| ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

LES MANIFESTATIONS À VENIR

Février

- Le Passe-temps, **tous les vendredi soir**, ouverture à partir de 17h
- Le Passe-temps, **8 février**, 17h45 diffusion du match de rugby Angleterre/France
- Le Passe-temps, **14 février**, à partir de 15h Blabla thé
- L'association de chasse de Creysse, **22 février**, salle des fêtes de Creysse
- Le Passe-temps, **23 février**, 16h diffusion du match de rugby Italie/France
- Le Passe-temps, **28 février**, 12h repas partagé

Mars

- Le Passe-temps, **tous les vendredi soir**, ouverture à partir de 17h
- Le Passe-temps, **8 mars**, 15h15 diffusion du match de rugby Irlande/France
- Le Passe-temps, **14 mars**, à partir de 15h Blabla thé
- Le Passe-temps, **15 mars**, 21h diffusion du match de rugby France/Écosse
- Le Passe-temps, **28 mars**, 12h repas partagé

Avril

- Le Passe-temps, **tous les vendredi soir**, ouverture à partir de 17h
- Le Passe-temps, **11 avril**, à partir de 15h Blabla thé
- Le comité des Fêtes , **20 avril**, Festi'Creysse, marché artisanal dans le bourg
- Autour du Cacreys, **18 au 22 avril**, exposition au moulin du Bourg
- Le Passe-temps, **25 avril**, 12h repas partagé

Mai

- Le Passe-temps, **tous les vendredi soir**, ouverture à partir de 17h
- Association Poiësis, **30 avril au 11 mai**, exposition moulin du Bourg, sélection d'oeuvres de l'artothèque du Lot
- Le Passe-temps, **9 mai**, à partir de 15h Blabla thé
- Le Passe-temps, **30 mai**, 12h repas partagé

| LE VILLAGE

NOUVEAUX HORAIRES MAIRIE

Accueil du public les lundi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.
Permanence du maire et des élus le samedi 10h à 12h.

URBANISME

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction existante. Avant de commencer, vous devez impérativement obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Il peut s'agir de création de surfaces, d'aménagements intérieurs et/ou extérieurs ou encore de changements de destination ; même si cela est à l'identique.

Le contenu du dossier de DP, le nombre d'exemplaires à fournir et les délais d'instruction sont différents quand votre projet se situe dans un site protégé. Nous vous rappelons que notre commune comporte 2 zones protégées qui couvrent un rayon de 500m autour de l'église et du moulin du Cacre.

LA FIBRE

L'arrêt des services du réseau cuivre interviendra au plus tard le 31/01/2027 sur notre commune, sous réserve du respect des critères de fermeture fixés par l'Arcep.

La société Orange gère le réseau cuivre (indépendamment de votre abonnement), il permet à tout le monde d'avoir : le téléphone, internet et la télévision.

Le réseau cuivre a 50 ans et va fermer. La fibre optique qui permet d'avoir un internet très rapide va remplacer ce réseau. On parle alors de : "très haut débit".

Vous pouvez appeler votre opérateur (Orange, SFR, Bouygues ou Free) pour savoir si vous êtes sur un réseau cuivre ou sur la fibre optique.

Pour avoir la fibre optique, vous devez demander à votre opérateur de faire des travaux de raccordement, c'est à dire installer la fibre optique depuis la rue jusqu'à votre logement.

Si vous ne voulez pas internet vous pouvez avoir seulement le téléphone avec la fibre optique. Il suffit de demander à votre opérateur.

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez aller sur le site : www.treshautdebit.gouv.fr

LE FOURNIL DE CREYSSE

Le Fournil vous propose du pain au levain naturel à base de farines bio. Nature, aux graines ou spécial (épautre, seigle, complet, brioché)... En commande le jeudi avant 17h et à venir récupérer au Passe-temps le vendredi de 17h30 à 19h30 ou en libre service au fournil.
Pour plus d'informations : 06 27 41 16 33 fournildecressey@yahoo.com

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Un cycle budgétaire annuel à respecter qui se traduit par le vote, chaque année avant le 15 avril, du budget principal (BP) et des budgets annexes (BA). Ceux-ci retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

2 nomenclatures comptables sont utilisées : la M57 budget principal et budget annexe Lotissement et la M49 budget annexe assainissement.

Les budgets votés par le conseil municipal doivent être transmis à la Préfecture dans les 15 jours qui suivent leurs approbations.

Ces documents budgétaires sont consultables par le public sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Les principaux objectifs sont :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- limiter les hausses des taxes
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès de nos cofinanceurs (Cauvaldor, Département, Région, Etat, Leader...) pour nos projets d'investissement

Chaque budget est articulé sur deux sections, fonctionnement et investissement

II. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

Celle-ci permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune (population INSEE 314 habitants) :

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 : 274 590€

Les recettes de fonctionnement (274 590€) correspondent aux sommes encaissées au titre des mises à disposition du personnel (Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, service assainissement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers et concessions du cimetière.

Une diminution des recettes confirmée depuis quelques années en raison de la baisse des dotations de l'État.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

- 54 661€ en 2012 (population INSEE 301 habitants) soit 182€/habitant°
- 32 809€ en 2024 (population INSEE 314 habitants) soit 104€/habitant soit une baisse de 43%

La fiscalité

La municipalité a décidé de reconduire les taux à l'identique pour 2024. Les taux des taxes sont donc inchangés sur la commune.

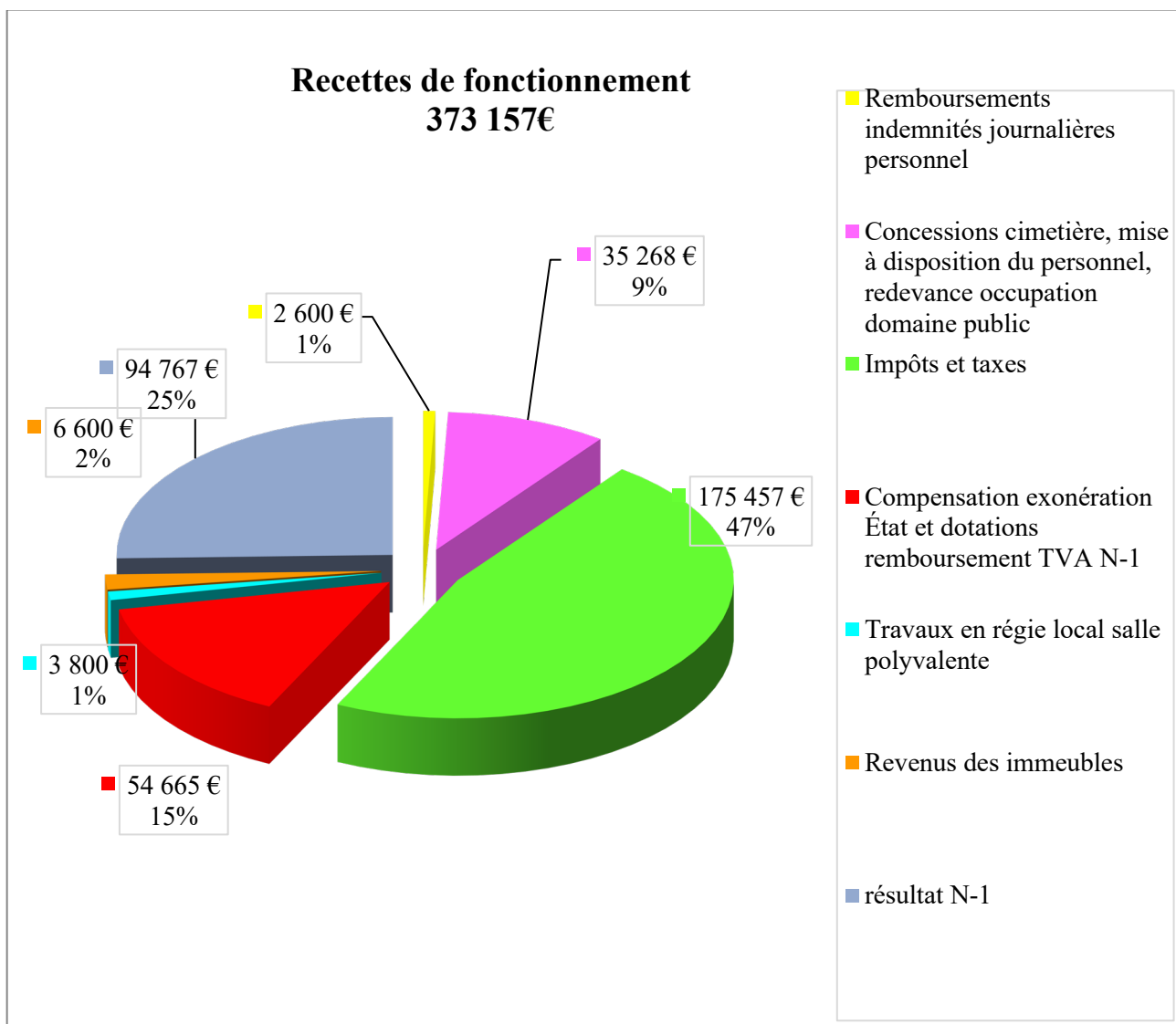
- Taxe foncière sur le bâti : 37,52%
- Taxe foncière sur le non bâti : 100,19%
- Taxe habitation : 7,70%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 138 533€, en 2023 il était de 134 988€.

La revalorisation des bases d'imposition faite par l'Etat est de 3,9%.

Les dotations de l'État

Les dotations (DGF) attendues de l'État s'élèveront à 32 809€ soit une baisse de 200€ par rapport à l'an passé.



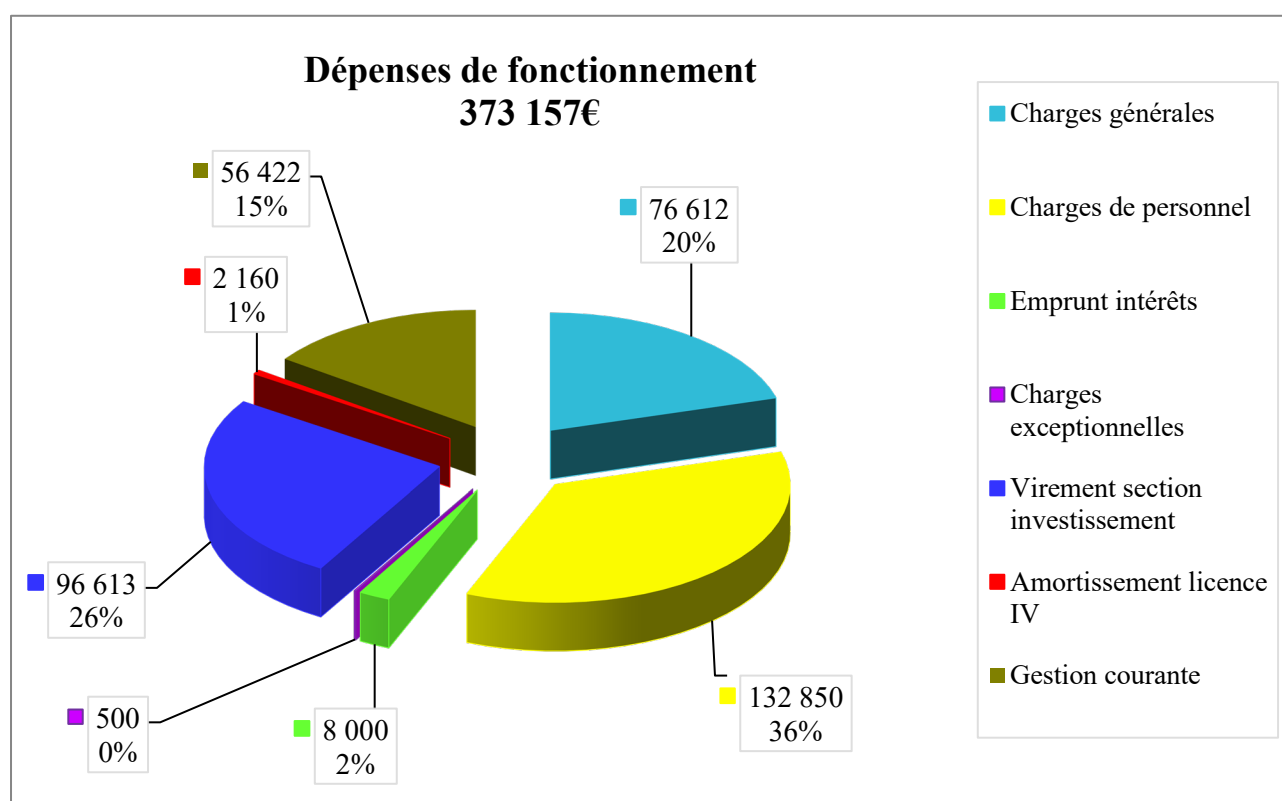
Dépenses réelles de fonctionnement 2024 : 274 384€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus contribution au SIVU et les intérêts des emprunts à payer.

Cotisation SIVU/1 800€ par enfants scolarisé au sein du groupe scolaire à St-Sozy (12 enfants)

Les salaires, après déduction du remboursement des mises à disposition et des remboursements de rémunération (IJ/SFT), représentent 37% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

La secrétaire est mise à disposition du syndicat mixte AGEDI à raison d'un mi-temps/semaine.



III. La section d'investissement

La section d'investissement se présente sous forme d'opérations d'équipement auxquelles ont attribué un numéro et un titre (ex : opération 042 Église). Ces dépenses d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration, des constructions nouvelles, des réhabilitations, des aménagements qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ses dépenses sont financées par les excédents de recettes de la section de fonctionnement, les subventions, le remboursement de TVA et parfois l'emprunt*.

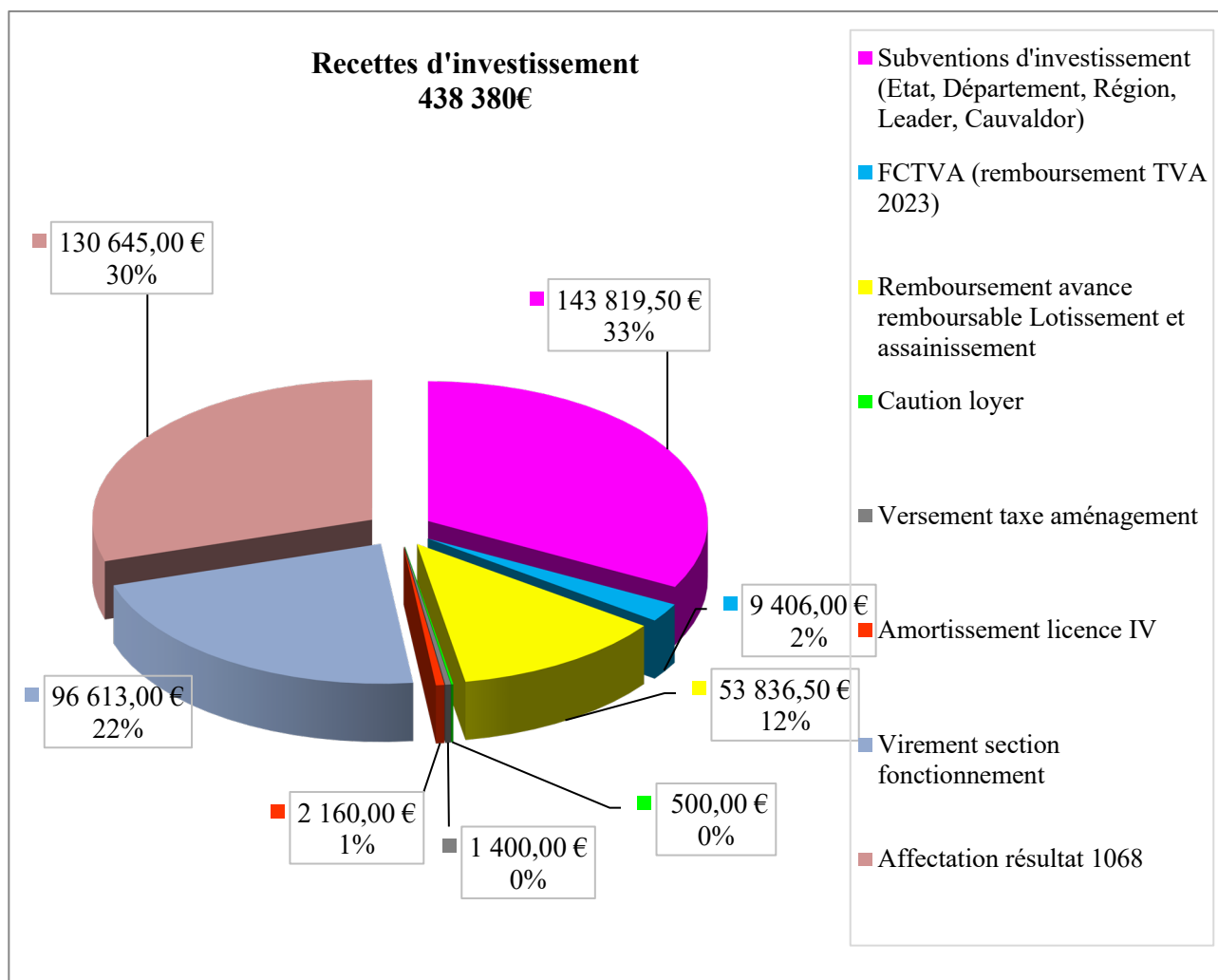
**à noter que l'emprunt ne peut être contracté que dans le cadre des travaux d'investissement et ne doit pas servir à financer les dépenses de fonctionnement.*

Les principaux projets de l'année 2024 :

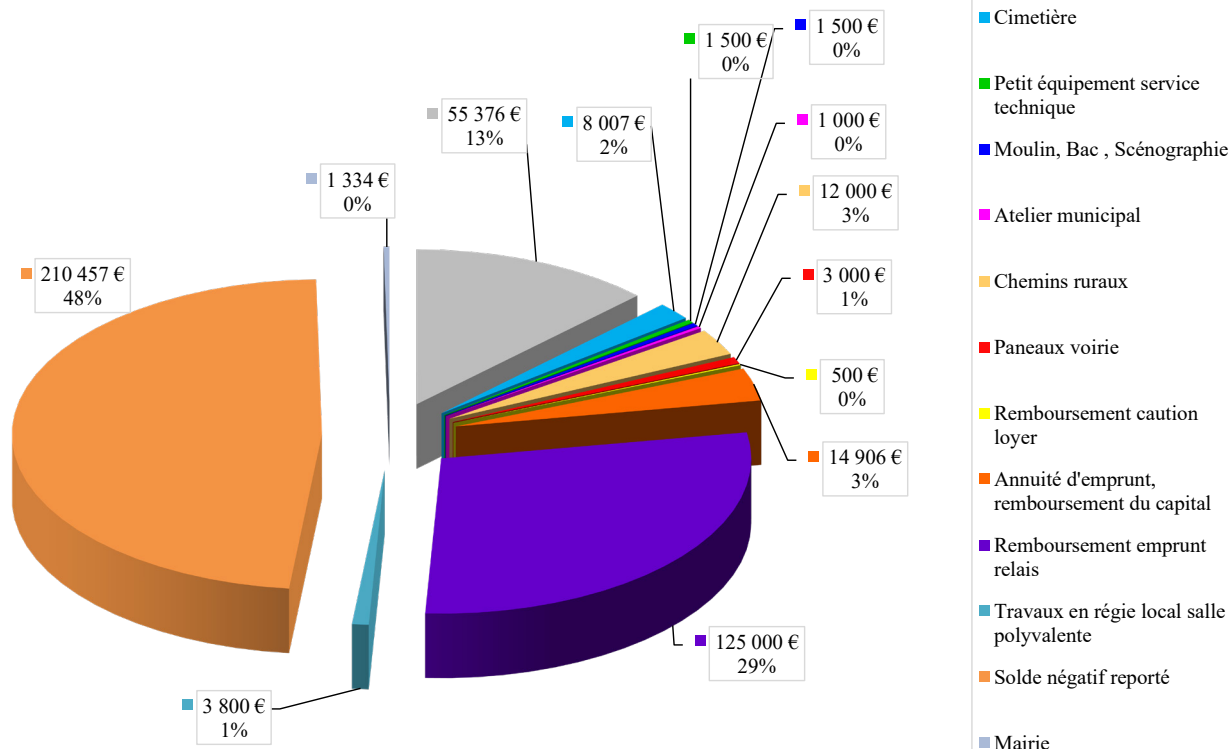
- Op° 115 Cimetière : achat de terrain pour agrandissement + logiciel cimetière
- Op° 117 Petit équipement : petit matériel cantonnier
- Op° 126 Réhabilitation bâtiment administratif : réfection façade changement volets et consolidation rempart*

- Op° 130 Chemins ruraux : réfection de chemins
- Op° 131 Panneaux voirie : achat de panneaux signalétiques

*Sollicitation de subvention auprès des cofinanceurs



Dépenses d'investissement 438 380€



État de la dette

Une ligne de trésorerie a été ouverte pour palier au versement du Leader.

Au 31/12/2023 notre capacité de désendettement est de 4,45 années.

Le remboursement en capital est de 14 905€50 et le prêt relais de 125 000€.

Evolution de la dette - 2024 / 2035 :

	Dette	Capital remboursé	Intérêts
2024 :	276 179,63	139 905,50	4 383,03
2025 :	136 274,13	15 220,07	2 582,52
2026 :	121 054,06	15 541,68	2 260,91
2027 :	105 512,38	15 870,50	1 932,09
2028 :	89 641,88	16 206,71	1 595,88
2029 :	73 435,17	16 543,54	1 252,10
2030 :	56 891,63	10 449,46	900,78
2031 :	46 442,17	10 628,24	722,00
2032 :	35 813,93	10 810,06	540,18
2033 :	25 003,87	10 995,02	355,22
2034 :	14 008,85	11 183,13	167,11
2035 :	2 825,72	2 825,72	12,01
	0,00	276 179,63	16 703,83

Montant du budget 2024

Fonctionnement		Investissement		Total
Dépenses	373 157 €50	Dépenses	438 380 €73	811 538 €23
Recettes	373 157 €50	Recettes	438 380 €73	811 538 €23

IV Informations financières (données 2023)

Personnel : 4 agents soit 3 équivalents temps plein

Fonctionnement	Montant en €/hab. (314hab)	Moyenne de la strate	
		Département	National
Recettes réelles de fonctionnement	877	763	856
Impôts locaux	428	377	308
Dotation État (DGF et dotation solidarité rurale)	141	187	162
Dépenses réelles de fonctionnement	802	617	659
Charges de personnel (déduction des mises à disposition)	277	265	237
Charges financières	34	9	11
Investissement			
Capacité d'autofinancement brute	76	136	182
FCTVA (récupération TVA N-1)	28	38	40
Encours de la dette	879	406	499

| LES DÉLIBÉRATIONS

Compte rendu synthétique des délibérations prises lors des séances du conseil municipal consultables en mairie

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER

OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE À TAUX VARIABLE (N° DE_2024_01)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Le prêt relais étant arrivé à échéance, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de prêt de trésorerie de 125 000 euros à 4,928% pour un an, remboursable dès que la commune aura perçu le solde des subventions pour le moulin.

GARANTIE D'EMPRUNT RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE DE LOT HABITAT (N° DE_2024_02)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Le conseil a approuvé à l'unanimité la garantie d'emprunt de Lot Habitat, à hauteur de 40% pour lequel il reste une dette en capital de 318 000 euros et dont la durée passe de 19 à 25 ans.

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE (N° DE_2024_03)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

SÉANCE DU 29 FÉVRIER

TARIF ASSAINISSEMENT 2024 (N° DE_2024_04)

Délibération : adoptée

pour : 9, contre : 0, abstention : 0

Le maire a présenté le contexte général lié à la loi NOTRE : le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes laisse la possibilité d'un maintien de cette compétence au SMECMVD, dans la mesure où ce syndicat est à cheval sur deux communautés. Le maire a souligné l'intérêt d'un transfert au SMECMVD en 2025 sans attendre l'obligation de transfert en 2026. Sa position a été approuvée à l'unanimité par le Conseil. Il a proposé de fixer le tarif de l'assainissement 2024 avec une augmentation de l'abonnement de 110 à 120 euros, sans modification du tarif par m³ qui reste de 1,05 euros. Cette proposition a également été approuvée à l'unanimité par le Conseil.

SÉANCE DU 11 AVRIL

- VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) COMMUNE 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS
- VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES
- VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024
- APPROBATION BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2024
- VOTE CFU ASSAINISSEMENT 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS
- APPROBATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2024
- VOTE CFU LOTISSEMENT 2023
- APPROBATION BUDGET LOTISSEMENT 2024 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibérations : adoptées à la majorité

SÉANCE DU 30 MAI

FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR – ACCEPTATION (N° DE_2024_22)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

MODIFICATION PLAFONDS COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) (N° DE_2024_17)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Décision de passer le plafond de l'indemnité CIA au maximum, c'est-à-dire 1 250€.

APPROBATION MODIFICATION STATUTS SMECMVD (N° DE_2024_19)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Afin de reprendre la compétence assainissement collectif les statuts du SMECMVD doivent être modifiés.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SMECMVD (N° DE_2024_20)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Le transfert de compétence peut être effectué soit en 2025, soit en 2026. M. le maire propose un transfert de compétence en 2025.

ADMISSION EN NON-VALEUR/CRÉANCES IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT (N° DE_2024_18)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Admission en non-valeur pour un montant de 13 euros pour un administré qui a déménagé et qui n'a pas régularisé sa facture.

Délibération de la décision modificative n° 1 – LOTISSEMENT DE CREYSSE 2024 (N° DE_2024_21)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

SÉANCE DU 27 JUIN

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, PLUI-H : AVIS SUR LE PROJET DE PLUI-H DE CAUVALDOR (N° DE_2024_23)

Délibération : adoptée

pour : 9 contre : 0 abstention : 1*

Monsieur le Maire a présenté le projet en précisant qu'il avait déjà été validé par 18 communes et que le conseil municipal avait jusqu'au 20 juillet pour délibérer. Une réunion avec les habitants sera organisée à l'automne prochain avant le démarrage de l'enquête publique.

*La délimitation des zones du plan de prévention des risques naturels d'inondation de la rivière Dordogne pose question (zones supprimées et zones rajoutées).

Transfert de la compétence de police de la Publicité à CAUVALDOR (N° DE_2024_24)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE

ÉXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'ÉXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PRÉVUE À L'ARTICLE 1466 G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (N° DE_2024_27)

Délibération : adoptée

pour : 8, contre : 1, abstention : 1

Le nouveau zonage « France, Ruralités, Revitalisation » offre à la commune la possibilité d'exonérer la taxe foncière bâti (pour 5 ans, suivis de trois ans de dégressivité) aux entreprises qui s'installent et à celles reprennent des entreprises existantes.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PINSAC AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE (SMECMVD) (N° DE_2024_25)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

La commune de Pinsac, rattachée jusqu'à présent au syndicat de Saint-Sozy pour une partie de son réseau souhaite, en raison d'un problème de personnel, être rattachée au SMECMVD.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 (N° DE_2024_26)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION « ART'ZIMUT » –DM n° 01 (N° DE_2024_28)

Délibération : adoptée

pour : 8, contre : 0, abstention : 2

SÉANCE 3 OCTOBRE

ADHÉSION AU SERVICE SANTÉ-PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DU LOT

N° DE_2024_30

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « RETRAITÉS DE CREYSSE » –DM n° 02

N° DE_2024_02

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'association des « Retraités de Creysse » afin de participer au financement du car loué pour la visite de Creysse en Dordogne.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOT (N° DE_2024_31)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

ADHÉSION AU SERVICE RGPD DU CENTRE DE GESTION DU LOT ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (N° DE_2024_32)

Délibération : adoptée

pour : 10, contre : 0, abstention : 0

SÉANCE 10 DÉCEMBRE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES AU SMECMVD SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » (N° DE_2024_33)

Délibération : adoptée

pour : 9, contre : 0, abstention : 0

MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (N° DE_2024_34)

Délibération : adoptée

pour : 9, contre : 0, abstention : 0

ADMISSION EN NON-VALEUR/CRÉANCES IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT (N° DE_2024_35)

Délibération : adoptée

pour : 9, contre : 0, abstention : 0

OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE À TAUX VARIABLE (N° DE_2024_36)

Délibération : adoptée

pour : 9, contre : 0, abstention : 0

RÉALISATION D'UN EMPRUNT (N° DE_2024_37)

Délibération : adoptée

pour : 9, contre : 0, abstention : 0



Lettre d'information

*Syndicat Mixte des
Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée
de la Dordogne*

Année 2024

Depuis fin août 2024, Isabelle VERGNES a rejoint l'équipe du SMECMVD sur le poste d'assistante administrative en remplacement de Laurence VITRAC partie pour de nouvelles missions.

Travaux de réalimentation du Causse de MARTEL

Financement : Subventions (Agence EAU ADOUR GARONNE, Département, DETR-Dotation Equipement Territoires ruraux), emprunts, autofinancement.

➤ Travaux terminés :

- ✚ Sécurisation du Vignon en Quercy et du territoire des eaux du Doux **2 M€**
- ✚ Portion SOLEV : Travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (Baladou) suite à l'aménagement de la zone artisanale SOLEV par CAUVALDOR **0,25 M€**

➤ Travaux en cours :

- ✚ Construction de 2 réservoirs à « Croix Rempart » Martel. **1,85 M€** (Livraison T1 2025)
- ✚ Construction d'une nouvelle station de pompage aux Scourtils (Saint Denis Les Martel) **1,8 M€** (Livraison T3 2025)
- ✚ Adduction Scourtils - Croix Rempart **2,5 M€** (Livraison T4 2025)

➤ Travaux à venir :

- ✚ Construction d'un réservoir à « Gaillard » Baladou **1,65 M€**
- ✚ Canalisations SOLEV - BALADOU **1,7M€**

Réservoirs Croix-Rempart



Adduction Scourtils – Croix Rempart



Autres travaux (Autofinancement)

Travaux d'extension : **34 500€**

- ✚ Cuzance - Rignac
- ✚ Strenquels – Le Sud

Travaux de renouvellement et de déplacement : **490 000€**

- ✚ Martel - Le Cruyé
- ✚ Mayrac - Garrit Haut
- ✚ Floirac - Le Château
- ✚ Condat - Lacépède
- ✚ Borreze (avec enfouissement électrique)
- ✚ Martel - Les Landes hautes
- ✚ Le Vignon en Quercy - Réservoir Malecoste (Renouvellement vidange)
- ✚ Strenquels - Ripane
- ✚ Gignac - Lac Férié
- ✚ Baladou - Bazalgues

Travaux de renforcement : **220 500 €**

- ✚ Lachapelle Auzac - Hameau de Lamothe
- ✚ Gignac - Bernardet (Mise en place d'un surpresseur)
- ✚ Martel - Hameau de Croix Rempart

Facturation de l'eau au 1er Janvier 2025

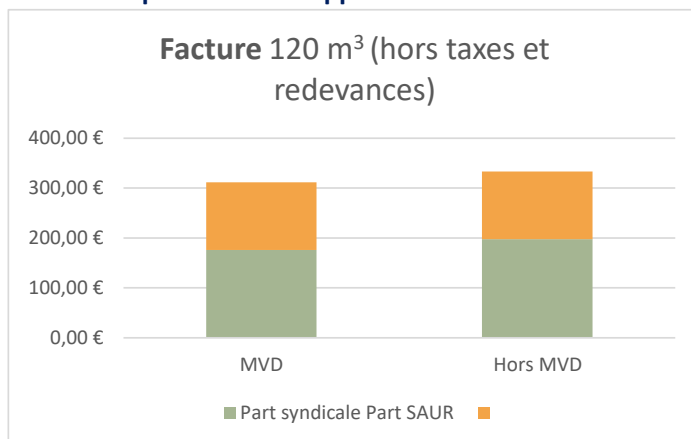
De nouvelles redevances Agence de l'Eau Adour Garonne sur votre facture : redevance de consommation d'eau potable et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

La redevance de prélèvement est maintenue mais la redevance de pollution est supprimée

Les tarifs de vente de l'eau sont validés par le Conseil syndical SMECMVD. Les consommations d'eau sont facturées par notre délégataire : la SAUR.

Votre facture comprend :

- ✚ la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages ...
- ✚ la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A.



Modification des statuts du SMECMVD au 1^{er} janvier 2025

Arrêté n° DCL/2024/49 signé par les préfets du Lot et de la Dordogne en novembre 2024



- Adhésion de la commune de Pinsac « secteur village » pour la compétence **eau potable**
- Prise de compétence **assainissement collectif** pour les communes de :
 - ✚ Condat, Le Vignon en Quercy (les Quatre Routes), Strenquels suite à la dissolution du SIA de la Tourmente
 - ✚ Creysse – Cuzance – Gignac – Lachapelle-Auzac – Martel – Le Vignon en Quercy (Cazillac)

Le SMECMVD assurera :

- la gestion des investissements
- l'encadrement des agents techniques
- l'accueil des usagers, facturation, perception de la redevance
- la communication avec les différents services ARS, AEAG
- gestion des contrats (électricité, téléphonie)
- passation des marchés avec les prestataires extérieurs et suivi

Pour la commune :

- la mise à disposition des agents techniques pour l'exploitation courante et l'entretien des stations d'épuration, postes de relevage, réseaux ...
- la rémunération du personnel mis à disposition selon les termes de la convention (sera refacturé au syndicat)

Retrouvez-nous sur RDV : Avenue de Nassogne à MARTEL
(à l'étage du bâtiment de la Maison France Services,
ancienne Trésorerie).

Site Internet : <https://www.smeccmvd.fr/>

Téléphone : 05 32 26 07 82

Le Président,
Jean-Luc LABORIE

BIEN VIVRE ENSEMBLE

| LA VIE EN COMMUNAUTÉ

Numéros utiles :

Quand un administré contacte le 17 ou le 18 et que son interlocuteur doit le rappeler, cela se fera avec le numéro 0800 112 112, donc décrochez, ceci n'est pas un faux numéro !

Maison de services au public Martel : 05 82 13 00 77
Service des impôts des particuliers - Gourdon : 05 65 27 54 09
Cauvaldor pôle urbanisme Vayrac : 05 65 32 03 07
Cauvaldor siège administratif Souillac : 05 65 27 02 10
Gendarmerie de Martel : 05 65 37 30 17
Centre hospitalier de Brive 05 55 92 60 00
Centre hospitalier de Saint-Céré : 05 65 10 40 00
Maison des Solidarités départementales - Souillac : 05 65 53 47 30
Sida info service : 0 800 840 800
Alcooliques Anonymes : 05 65 22 31 43 ou 113

 Violences Femmes Info numéro d'aide et d'écoute anonyme et gratuit accessible 24h/24 et 7j/7	 ArretonsLesViolences.gouv.fr pour effectuer un signalement en ligne, anonyme et gratuit ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.	 Numéros en cas d'urgence par téléphone ou par SMS aux numéros gratuits Pour contacter les forces de sécurité	 En cas de besoin d'hébergement urgent
---	--	---	--

Nuisances sonores :

Arrêté Prefectoral du 2 décembre 2009, article 10, section 6 : Bruit dans les propriétés privées

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

À cet effet, ces travaux (des particuliers) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Déchetteries :

Pour rappel vous pouvez vous rendre dans toutes les déchetteries dépendant du SYDED du Lot.

Déchetterie de Martel

05 65 27 19 42

Horaires d'ouverture

Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h00 à 12h00

Tel : 05 65 27 19 42

Déchetterie de Souillac

05 65 37 08 22

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 14h 18h

Mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Samedi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Tel : 05 65 37 08 22

Les encombrants doivent être déposés en déchetterie et non devant les containers municipaux.

Nous vous rappelons que lorsque vous achetez de l'électroménager le vendeur est tenu de reprendre gratuitement votre ancien appareil (certaines enseignes en reprennent même deux pour un acheté).

Mise en place d'une collecte des gros encombrants

Ce service est réservé aux habitants n'ayant pas les moyens physiques ou matériels de se rendre en déchetterie. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie. Cette collecte ne concerne que les gros encombrants (ex : cuisinière, machine à laver, lit, canapé etc.) et non les matériaux (parpaings, briques, gravats etc.)

De la civilité des utilisateurs dépendra la pérennité du service.

2025 | MA DÉCHÈTERIE ÉVOLUE...

**Nouvelles modalités
d'accès !**



À partir de janvier :
obtenez votre pass déchèterie
Inscription sur syded-lot.fr

Pass à présenter
en version papier
ou numérique



Renseignements :

syded-lot.fr | 05 65 21 61 63



Maquette : Syded Lot - Réf. 24/07/2024 - Impression : Broussin Impression - Ne pas jeter sur la voie publique

2025 | MA DÉCHÈTERIE ÉVOLUE...

Nouvelles modalités d'accès !

Pour accéder à votre déchèterie, vous devrez vous inscrire sur
monpassdechets.syded-lot.fr

Cette évolution n'a aucun impact
sur le fonctionnement de votre déchèterie.

Vous devrez simplement présenter un pass pour y accéder.

Votre PASS DÉCHETS sera un QRcode
utilisable depuis votre smartphone ou en version imprimée.

Ce dispositif a pour but d'améliorer les conditions d'accès
et de mieux vous accompagner dans le geste de tri.

**Rapide !
Facile !**

À PARTIR DE JANVIER

**Demandez votre pass déchets,
ça ne prendra qu'une minute :**

1. Je remplis le mini formulaire en ligne
2. Je joins un justificatif de domicile
3. Je reçois par mail mon pass

Pas d'accès à internet ?

Contactez notre service déchèterie :

05 65 21 61 63



monpassdechets.syded-lot.fr

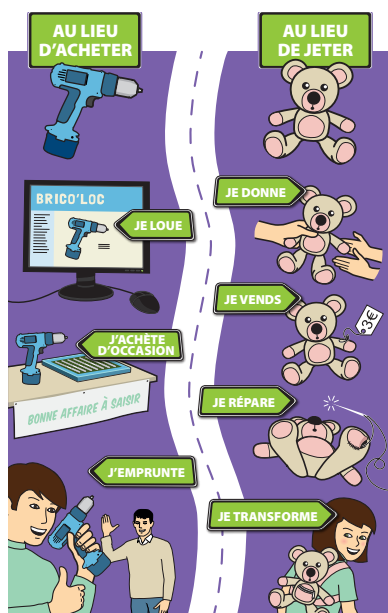


IMPORTANT

Prise de RENDEZ-VOUS
nécessaire avec la
déchèterie pour les
apports de
"GROS VOLUMES":
déménagement,
vide-maison, travaux...

JETONS MOINS AVANT TOUT !

LES OBJETS EN BON ÉTAT OÙ RÉPARABLES



Le Syded installe sur certaines déchèteries **un conteneur destiné aux objets en bon état** dès lors qu'un partenariat est possible avec une association en capacité de les gérer.

Les déchèteries équipées sont celles de
Capdenac-Gare, Cahors, Gourdon, Puy-l'Évêque et Vayrac.
- Vérifiez cette liste sur syded-lot.fr ou au 05 65 21 61 62 -

LES TEXTILES VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

(même usés, tachés ou déchirés)



Vêtements :
Tous vêtements
et sous-vêtements



Chaussures :
Baskets, bottes, sandales...



Linge de maison :
Serviettes, torchons, rideaux,
draps, plaids, coussins...



Maroquinerie :
Ceintures, sacs à main...

Les dons sont à déposer dans les **bornes à textiles** installées dans l'espace public (rues, places, parkings) et sur les 29 déchèteries du Syded. Vous pouvez aussi les apporter directement à des associations solidaires.
Pour trouver le point d'apport le plus proche : textiles.syded-lot.fr

TRIONS MIEUX À LA DÉCHÈTERIE



LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET/OU DANGEREUX

La déchèterie vous permet de **TRIER** les déchets trop **VOLUMINEUX** pour votre poubelle et/ou **DANGEREUX** pour la santé et l'environnement.

Ils pourront ainsi être expédiés vers des filières adaptées pour leur **DÉPOLLUTION** et leur **VALORISATION**.



VOLUMINEUX

- ✓ Appareils électriques
- ✓ Batteries, piles
- ✓ Bois traité
- ✓ Cartons vides
- ✓ Cartouches d'encre
- ✓ DASRI : déchets de soins piquants (autotraitement)
- ✓ Emballages souillés de produits toxiques

ET/OU

- ✓ Films (autour des palettes)
- ✓ Gravats
- ✓ Huiles et filtres moteur
- ✓ Huiles et graisses alimentaires
- ✓ Lampes (fluocompactes, leds...)
- ✓ Métaux
- ✓ Mobilier
- ✓ Palettes, cagettes
- ✓ Plâtre

DANGEREUX

- ✓ Pneus (auto/moto sans jantes)
- ✓ Produits toxiques (peintures, aérosols, solvants, chlore...)
- ✓ Radiographies
- ✓ Textiles propres
- ✓ Végétaux (branches)
- ✓ Verre
- ✓ "Autres" : déchets volumineux non dangereux sans filière de valorisation

- Liste susceptible d'évoluer dans le temps et selon la configuration des déchèteries -



Aidez-vous de cette liste pour classer vos déchets avant de les apporter à la déchèterie.



Piles, lampes, cartouches d'encre, bouteilles de gaz, extincteurs, mobilier et électroménager : vous avez l'opportunité, soit de les déposer dans des bornes spécifiques à l'entrée de certains magasins, soit de les faire récupérer gratuitement par le commerce (même en ligne) lors d'un achat de remplacement.

INFO TRI
05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr

Certains déchets sont interdits en déchèterie.
En cas de doute, consultez le site du Syded ou appelez le service INFO TRI



LE MOT DES ASSOCIATIONS DE CREYSSE

ANIM'ENFANCE

Bienvenue dans l'univers d'Anim'Enfance : un lieu d'épanouissement pour petits et grands

Anim'Enfance, association dynamique et active pour plusieurs communes, est ravie d'accompagner le quotidien des familles grâce à ses trois structures phares : la crèche (EAJE), le centre de loisirs (ALSH) et le Relais Petite Enfance (RPE).

Sous la direction bienveillante de **Sylvie** (crèche), **Sonia** (centre de loisirs) et **Isabelle** (RPE), une équipe passionnée et engagée œuvre chaque jour pour offrir un cadre chaleureux et stimulant à vos enfants, remplis d'énergie et de curiosité.

Le 10 juillet 2024, un renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du bureau a eu lieu, avec la volonté de continuer les actions initiées par l'ancienne équipe de parents tout en insufflant un nouvel élan à l'association.

Une année riche en moments forts

Tout au long de l'année, Anim'Enfance propose une diversité d'événements à partager en famille ou entre amis. Sorties nature, ateliers créatifs, fêtes thématiques et partenariats locaux rythment la vie de l'association. Ces initiatives visent à éveiller les enfants au monde qui les entoure tout en renforçant les liens entre familles et équipes.

Quelques temps forts de l'année 2024 :

- Sorties : Parc animalier, Walygator, Train de Martel, etc.
- Événements : Carnaval, Halloween, etc.

De belles expériences capturées en images illustrent ces moments inoubliables, mêlant découverte et joie partagée.



Repas de Noël 2024



Atelier création



Une nuit à Anim'Enfance



Sortie



Carnaval

Un engagement au service des familles

- **La crèche (EAJE)**, véritable cocon pour les tout-petits, accompagne leur développement grâce à des activités adaptées et un suivi personnalisé.
- **Le centre aéré (ALSH)**, espace de jeux et de découvertes, accueille les enfants scolarisés avec un programme ludique et enrichissant.
- **Le Replais Petite Enfance (RPE)** offre un soutien précieux aux parents et assistantes maternelles à travers conseils, formations et temps d'échange conviviaux.

Rendez-vous en 2025 !

Les équipes d'Anim'Enfance et les équipes de l'Association des Parents d'Elèves de l'école primaire (APE), vous invite à partager des moments de convivialité lors des événements à venir :

- **Loto Bouse, 2^e édition** : dimanche 18 mai 2025.
- **Vide-grenier** : dimanche 8 juin 2025.
- **Marché de Noël** : dimanche 30 novembre 2025.

Toute l'équipe est impatiente de vous retrouver pour cette nouvelle année, placée sous le signe de la découverte, des rires et de l'épanouissement.

À très bientôt avec Anim'Enfance !

'APE c'est quoi ?

- L'APE est un collectif de parents d'élèves qui collaborent avec l'équipe éducatrice afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des enfants au sein de l'école.





RPI des écoles de Saint-Sozy, Meyronne, Mayrac, Lacave, Creysse

- L'APE participe à la vie de l'école par le biais de contributions à la réalisation de projets scolaires pour tous les enfants, en fonction des propositions du personnel éducatif.
- L'APE organise des manifestations extra-scolaires afin que l'argent récolté contribue au financement de projets (sorties, abonnements, musique, sport, etc.).
- L'APE est constitué de membres actifs (Présidente, Vice Président, Secrétaire et Trésorier) ainsi que de parents et autres personnes bénévoles.

Dépenses sur l'année scolaire 2023-2024 :

- Voyage PS/MS/GS/CP/CE1
- Cadeaux Noël – Building Blocks Bricks
- Sortie chocolaterie CE2/CM1/CM2
- Sortie aquarium du Bugue
- Sortie Lycée Louis VICAT
- Papillotes
- Cours de Musique - CHQ

Total des dépenses : 4960,86 euros

Evènements organisés par l'APE année 2023-2024 :

- Grottes de Lacave : 330,44 euros
- Ventes sapin de Noël : 844,93 euros
- Marché de Noël de St Sozy : 1614,77 euros
- Vide ta chambre : 198,38 euros
- Adhésion : 820 euros
- Soirée crêpes : 784,83 euros
- Loto Bouse : 1209,19 euros

Total des recettes : 5775,18 euros

Investissements prévus

- Racheter des gobelets

Evènements en prévision pour 2024/2025

- 11 octobre : Réunion inter associations afin de planifier les évènements des associations du RPI
- 15 novembre : Karaoké de rentrée pour petits et grands
- Novembre : Vente sapins de Noël
- 24 novembre : Marché de Noël de Saint Sozy
- Mars : Carnaval, soirée crêpes
- 18 Mai : Loto Bouses
- Pistes de réflexion :
 - newsletter sur les activités et évènements pour les enfants aux alentours
 - journée initiation/soirée spectacle d'impro

Modification du fonctionnement de l'APE

Du fait du peu d'investissement des parents dans le fonctionnement associatif, maintien d'une cotisation pour d'un montant de 10 euros minimum (payable en plusieurs fois) + demande d'autorisation pour donner ses coordonnées personnelles.

Remerciements

- Maud et Alice pour leur aide précieuse.
- À Anim'Enfance pour les différents événements réalisés avec eux, un partenariat que nous souhaitons faire perdurer.
- À l'équipe des enseignantes pour nous avoir impliqué sur le carnaval avec la distribution du goûter aux enfants.
- Aux parents (trop peu nombreux) qui sont venus nous aider lors des manifestations.

Bureau :

Présidente : Yana FILIPOVA
Vice président : David ROUSSEL
Trésorier : Robin LAVERDET
Secrétaire : Paul BEIGNE

Contact : aperpistsozy@gmail.com

Notre Bilan 2024

L'année 2024 a, une nouvelle fois, révélé notre capacité à mettre en valeur le patrimoine du village. Telle est notre vocation. Nous avons proposé aux habitants et aux très nombreux visiteurs de Creysse des occasions, variées, de le découvrir sous plusieurs facettes. Ce sont plus de 1300 participations à nos animations qui ont démontré leur intérêt porté à son histoire et son architecture.

Au cours de **6 séances d'« Ecoutes Musicales »**, une centaine de passionnés ou d'amateurs de musique classique, au moulin du bourg ou dans l'Eglise Saint Germain, ont pu apprécier les commentaires et les auditions d'œuvres musicales majeures.

Durant les **3 expositions de juillet et août, plus de 800 visiteurs** ont été accueillis ;

Avec **« Creysse, inspiratrice des peintres »**, 20 reproductions photographiques d'œuvres de peintres, toutes reflétant l'image du village sur les 80 dernières années, toutes détenues par des habitants, ont témoigné de l'intérêt de nombreux artistes pour notre village.

« Creysse, ses métiers jusqu'au 20^e siècle », a emmené les visiteurs dans la vie au travail au siècle dernier : artisans, commerçants, activités agricoles et autres métiers... Tranches de vie !

« Nos jardins de la graine à l'assiette », a exploré le cycle de la vie végétale : une leçon d'écologie et d'art de vivre, à partir de documents pédagogiques.

Un spectacle nocturne inédit, **« Son et Lumière au Château Vieux de Creysse »** a rassemblé le 23 juillet près de 400 spectateurs de toutes générations. Cette grande première à Creysse a fait découvrir les tours et la façade ouest du Château Vieux éclairées de nuit.



Aux traditionnelles **Journées du Patrimoine** de septembre, 3 visites guidées du cœur de village ont permis aux amoureux du patrimoine de la région de découvrir la vie et l'histoire de Creysse.



Les 40 enfants de CP, CE1 et CE2 du groupe scolaire inter-communal de Saint Sozy, accompagnés de leurs institutrices et de parents, ont visité Creysse le 10 octobre, animation réalisée par 3 membres bénévoles de l'association en partenariat avec la mairie et le groupe scolaire, Sous forme de jeu de piste et de photos issues de l'exposition « métiers », elle a aussi comporté une explication de la fabrication du pain au « Forn da Creysa ».



Enfin, **une excursion en juin** a mené une trentaine de creyssinois chez nos amis creyssois de Creysse en Dordogne. Un échange particulièrement sympathique et un accueil chaleureux chez nos homonymes !

Nos prévisions – encore susceptibles de modifications – pour l'année 2025 sont les suivantes.

1- Les « Ecoutes Musicales » vous seront à nouveau proposées. Les dates seront fixées au fil de l'eau.

Contact Catherine Renaud 06 07 23 74 18

2- Au moins deux « expositions » seront proposées :

– **Une deuxième version de « Creysse, inspiratrice des peintres »**, avec une nouvelle série de 20 reproductions d'œuvres peintes détenues par les habitants, qui en acceptent la présentation. Vous pouvez encore nous en proposer.

Contact : James Didio 06 95 31 21 03

– **Une nouvelle thématique sur l'eau** – après « la Rivière Espérance, autour de Creysse-en-Quercy » -- présentera une nouvelle approche de cet élément essentiel de la vie creyssinoise.

Contact : James Didio 06 95 31 21 03

3 dates sont prévues pour ces initiatives : du 18 au 22 avril, du 18 au 22 juillet, du 8 au 12 août.

Lors des marchés des mardis de juillet et août, il sera proposé aux visiteurs du marché une visite guidée du village de 19 h à 20 h, clôturée par un apéritif.

Pour les **Journées Européennes du Patrimoine** en septembre, deux visites du cœur de village samedi et dimanche après-midi. En ouverture, démonstration du fonctionnement du moulin, la visite débutera après.

Une visite de la Station Expérimentale de la Noix est également prévue, jour et heure encore à définir.

Accompagnez-nous !

L'association ne peut vivre sans bénévoles actifs.

Vous pouvez, vous aussi, adhérent ou non de l'association, prendre part à nos activités : de l'aide à la préparation jusqu'à la conception et au pilotage d'un thème qui vous tient à cœur,

vous serez les bienvenus !

Une condition : un thème en lien avec le patrimoine matériel, historique ou culturel, du village.

Comment nous contacter ?

Président : Bernard Rayjal au 06 81 82 14 31

Trésorière : Nicole Saurie au 06 24 19 88 92

Secrétaire : James Didio au 06 95 31 21 03

Messagerie de l'association : autourducacrey46600@gmail.com



En 2023, la commune a mis en place un Bac permettant de traverser la Dordogne.

Equipé d'un moteur électrique, capable d'embarquer six personnes et des vélos, ce moyen de transport permet aux randonneurs, promeneurs et cyclistes de traverser la Dordogne entre le Port de Creysse et la rive opposée dans un cadre magnifique.

De nombreux chemins de randonnées et routes sont ainsi accessibles pour se rendre à pied ou à vélo dans les communes avoisinantes telles que Meyronne, Saint-Sozy, Montvalent, Lacave, Rocamadour.

Le bac est aussi très utile pour faire quelques courses à pied ou à vélo dans les communes de Saint-Sozy et Meyronne.

Bilan 2024 :

En 2024, plus de 400 personnes ont empruntés le Bac, dont 100 avec leur vélo.

Plusieurs groupes ont utilisé le Bac dans le cadre de randonnées vélo (dont celle organisée par la Bicicleta Ravito) ou de circuits pédestres, ou encore de pèlerinages à Rocamadour.

En 2025 :

En 2025, le Bac prévoit de débuter ses traversées dès le mois d'avril, en fonction des conditions de navigation. En été, le Bac fonctionne 5 jours sur 7, matins et après-midis, et sur réservation.

Les membres du Bureau :

- Président : Pierre Circal
- Trésorière : Martine Bournet
- Secrétaire : Christophe Morel

Contact de l'association : bac.creysse@gmail.com



L'ASSOCIATION DE CHASSE DE CREYSSE

La société rassemble une quinzaine d'adhérents, face à la difficulté de chasser, à la prolifération des sangliers, aux manques de subvention, à la diminution des chasseurs sur la commune et à l'augmentation des assurances ainsi que des cotisations de la fédération des chasseurs du Lot, nous avons décidé de nous associer avec les communes de Saint-Sozy, Pinsac et Mayrac pour couvrir un maximum de territoire avec beaucoup plus de chasseurs, tout en respectant les réglementations. L'année dernière nous avons prélevés 111 sangliers dont 33 sur Creysse.

La société de chasse de Creysse continue de faire son repas annuel, très attendu par les habitants de Creysse, **notre repas aura lieu à la salle des fêtes le 22 février 2025**, nous vous attendons nombreux habitants et élus.

Président : Anthony Martinez 06 82 17 19 94
Trésorier : Jean-Thierry Boix
Secrétaire : Cyril Boix

ASSOCIATION COMMUNALE DES RETRAITÉS DE CREYSSE 46600 CREYSSE

L'année 2024 nous a permis d'organiser 8 sorties à savoir :

8 février : Mique à ST-MICHEL DE BANNIERES 26 personnes
21 mars : Couscous royal « AU CHANT DU COQ » à CAVAGNAC 28 personnes
14 mai : Visite du « Musée de la rue du temps qui passe » à ALLAS-LES-MINES
Déjeuner à LIMEUIL à « L'ANCRE DU SALUT » 25 personnes
15 juin : Participation au voyage de CREYSSE en Dordogne
Visite du Canal de LALINDE et chais du Château TIREGAND 28 personnes
15 septembre : repas à « L'AUBERGE DE L'ILE » à CREYSSE 34 personnes
09 octobre : visite de CAHORS avec Petit Train et à bord du VALENTRE.

Repas à la CHARTREUSE 20 personnes
14 novembre : visite de l'aéroport à NESPOUL 10 personnes
18 décembre : repas de NOEL chez MADAM à BALADOU

2025

REPAS AU LYCEE HOTELLIER le 24 janvier
GROTTE DE LASCAUX
BARRAGE DU CHASTAND...



Le comité des fêtes organise des événements ayant pour but d'animer la vie locale de Creysse.

Cette année encore nos festivités ont connu un très vif succès. Marché artisanal, marché gourmand, fête votive ou vide-greniers, le public est fidèle à nos rendez-vous, et cela fait extrêmement plaisir.

Tout cela n'aurait pas lieu sans notre équipe de bénévoles, qui, du plus jeune au plus ancien, sont toujours souriants et motivés. Merci à eux de leur implication et de leur soutien tout au long de l'année, et plus particulièrement cet été lors de la disparition de mon ami et vice-président Philippe.

Manifestations à venir :

20 avril : Festi'Creysse, marché artisanal
28 juin : Vide-greniers et fête des voisins
17 juillet : Marché gourmand
9, 10, 11 août : Fête votive
14 septembre : Vide-greniers
22 novembre : Soirée vin nouveau

Contacts :

Emmanuelle GONTARD Présidente 06 78 11 55 18 – cdf.creysse46@gmail.com
Frédéric LAVAUD Vice-président
Jean-Pierre BAULT Trésorier
Florian PARON Trésorier adjoint
Françoise LAVAUD Secrétaire
Corinne MAGNE Secrétaire adjointe

Café associatif

Le Passe-Temps

Creysse-en-Quercy

Situé à côté de la Mairie, esplanade François Gouygou, le café associatif vous accueille tous les vendredis à partir de 17h, mais aussi pour de nombreuses autres occasions proposées et animés par les adhérents : ateliers pour les enfants, concerts, tournois de belote ou de tarot, quizz, repas partagés, diffusion d'événements sportifs, réunions d'associations, ou toute autre activité. Ce lieu permet aux habitants de Creysse et alentour de se retrouver tout au long de l'année pour partager des moments de convivialité.

Les membres du Bureau de votre association :

Président : Jean-Pierre Bault

Vice-Président : Christophe Morel

Trésorier : David Roussel

Secrétaire : Denis Gaillet

Contacts :

Adresse mail : lepassetemps46@gmail.com

Google Maps : <https://maps.app.goo.gl/KHjdY3qUf492aCWW8>

Facebook : #lepassetemps46

Instagram : @passetempscreysse46



Créée en décembre 2024, l'association Poïésis souhaite proposer une offre culturelle diversifiée comprenant des expositions, conférences, cours d'histoire de l'art, ateliers de pratique artistique, résidences d'artistes etc. sur notre territoire du nord du Lot. Cette association est née à la suite de la rencontre des 5 membres fondateurs travaillant dans le milieu culturel : Abel Zaroukian, régisseur ; Émilie Losch, artiste plasticienne ; Gabrielle Andries-Roussel, historienne de l'art et de la photographie ; David Roussel, designer graphique et ingénieur expérience utilisateur ; Nina Cheriki, chargée de production expositions et actions culturelles.

L'association repose sur trois concepts grecs : la *Poïēsis* (la création), la *Technè* (la production) et la *Praxis* (la diffusion de l'œuvre). Forte d'une équipe expérimentée et d'un large réseau professionnel, nous souhaitons proposer une offre riche et à terme, nous aimerions développer un atelier de production *Techné*, un lieu de résidence d'artiste et un espace polyvalent (lieu d'exposition, ateliers etc.) *Praxis*, pour favoriser les rencontres. Poïésis s'inscrit dans la conviction que les territoires ruraux peuvent générer de nouvelles dynamiques culturelles. Bien que basée à Creysse, l'association souhaite rayonner sur le territoire de Cauvaldor et ses environs.

Objectifs de l'association :

- Promouvoir et diffuser l'art contemporain et la culture en milieu rural
- Encourager l'accès à l'art pour toutes et tous
- Intégrer des thématiques locales dans les projets artistiques
- Créer des ponts entre artistes et habitants, et entre les différents participants
- Sensibiliser à l'histoire de l'art et encourager la pratique artistique
- Renforcer le lien social en utilisant l'art comme moyen de créer des interactions en impliquant activement les habitants dans les projets, expositions et ateliers
- Soutenir l'économie locale en créant des opportunités pour les artisans et prestataires locaux autour des événements artistiques
- Offrir un espace de création pour les artistes en mettant à disposition des ateliers et des ressources pour leur permettre de produire leurs œuvres
- Accueillir en résidence des artistes émergents ou de renommée nationale et internationale pour qu'ils développent des projets en lien avec le territoire et leur donner de la visibilité
- Participer au rayonnement culturel du territoire en créant un centre d'art contemporain pérenne, avec une programmation régulière et de qualité
- Promouvoir des pratiques artistiques respectueuses de l'écologie et du territoire
- Créer des partenariats et collaborer avec des institutions culturelles, des associations, des écoles et des collectivités locales

Programmation 2025 :

Des ateliers de pratique artistique en milieu scolaire ; Émilie Losch interviendra en février et avril pour un total de 3 matinées dans la classe de CP de l'école de Martel pour un projet autour du patrimoine.

30 avril au 11 mai : nous présenterons notre première exposition au moulin de Creysse, il s'agira d'une sélection d'œuvres de l'artothèque du Lot avec qui nous sommes en train de créer un partenariat. Le choix des œuvres est en cours, nous vous en dirons plus prochainement sur la thématique. Il nous a semblé évident de travailler avec cette institution afin de mieux la faire connaître dans notre secteur du nord du Lot. Cette exposition sera présentée pendant 15 jours et sera complétée par une visite guidée et un atelier de pratique artistique à participation libre. Nous organiserons un « finissage » festif avec débit de boisson et animation musicale pour clôturer l'exposition.

Première quinzaine de juin : nous allons réaliser une exposition dans le cadre du festival l'Antidote organisé par Blaise Hanquet. En effet, il nous a semblé évident de créer un partenariat avec ce festival puisqu'il met en avant la création contemporaine tout comme nous souhaitons le faire. Cette exposition aura lieu dans le bâtiment de la manufacture Vauzou au Vignon-en-Quercy (les quatre-routes du Lot) et il nous a semblé intéressant de présenter une exposition en lien avec le textile. Nous avons choisi le travail de Margaux Fontaine, qui a reçu le prix Mezzanine 2023 des Abattoirs Musée, Frac Occitanie Toulouse. Nous sommes en train de voir si nous pouvons proposer une exposition collective. Un atelier de pratique artistique sera mené par Margaux Fontaine et Gabrielle Andries-Roussel proposera une conférence sur le textile dans l'art. Cet événement sera clôturé par un « finissage ».

Octobre/novembre : nous aimerions mettre en place un projet qui nous tient particulièrement à cœur, une première exposition itinérante dans un container. L'idée étant de pouvoir déplacer ce container sur plusieurs petites communes qui n'ont pas accès à l'art sans moyen de transport, notamment des communes avec des écoles afin que les scolaires puissent accéder à cette offre sans coût. Nous sommes en train de travailler sur un projet d'exposition photo qui pourrait être labélisé « Résurgence » festival du service Culture de Cauvaldor. Un atelier de pratique artistique ainsi qu'une conférence ou une visite seront programmés.

Novembre à avril : nous aimerions programmer des cours d'histoire de l'art. Nous sommes à la recherche d'une commune qui pourrait nous accueillir dans le secteur entre Martel et Souillac.

Nous souhaitons proposer une offre riche avec des expositions variées, qui s'adresse à tous, petits et grands et à moindre coût puisque les expositions seront gratuites et les activités annexes à participation libre dans un souci d'accessibilité.

Bureau :

Président : Abel Zaroukian

Trésorier : David Roussel

Secrétaire : Catherine Zaroukian

Si vous souhaitez plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter :

contact.poiesis@gmail.com

Vous pouvez aussi adhérer par internet avec ce lien :

www.helloasso.com/associations/poiesis/adhesions/poiesis

RECETTE

LA PESCAJOUNE AUX POMMES



Pour 4 personnes

Préparation : 10 mn

Cuisson : 15 mn

Ingrédients : 6 cuillères à soupe de farine, 6 cuillères à soupe de lait, 3 oeufs entiers, 2 cuillères à soupe de sucre, 2 cuillères à soupe d'huile, 2 pommes, 1 pincée de sel
Parfumer à de l'eau de vie ou avec de la vanille.

Faire la pâte à crêpe avec tous les ingrédients - Mettre de côté les pommes.

Il faut bien laisser reposer la pâte pour que celle-ci soit suffisamment épaisse. Elle doit être plus épaisse qu'une pâte à crêpe normale.

Lorsque la pâte est prête. Peler les pommes et les couper en lamelles fines. Mélanger les à votre pâte.

Prendre une poêle et huiler la légèrement. Lorsque celle-ci est bien chaude, verser y 2 louches de pâte contenant les fruits. Votre Pescajoune doit faire environ 4 mm d'épaisseur. Laisser la dorer d'un côté puis de l'autre.

Servir la Pescajoune bien chaude, saupoudrée d'un peu de sucre.

Vous pouvez, selon vos goûts et la saison, remplacer les pommes par des poires, des abricots ou des fraises...

La pescajoune peut aussi se décliner en salé, avec du lard par exemple.

NOTRE PAGE D'HISTOIRE

LES DEUX MADELEINE

À Guy Grandou qui s'engagea à Creysse dans le Corps franc Pommiès, à l'âge de 18 ans, pour combattre l'occupant nazi.



Guy Grandou, résistant du CFP, qui a rejoint l'armée De Lattre en septembre 1944

Madeleine Riffaud et Madeleine Aylmer-Roubenne avaient, elles aussi, 18 ans, comme Guy Grandou, quand elles s'engagèrent dans la Résistance à Paris en 1942.

Les deux Madeleine ne se connaissaient pas, mais elles ont connu des destins proches, de leur engagement respectif, jusqu'à leur arrestation. Après leurs actions au sein de la Résistance, elles tombèrent toutes les deux entre les mains de la milice qui les livra à la Gestapo, à la fin du mois de juillet 1944, quelques semaines avant la libération de Paris. Elles furent emprisonnées à Fresnes, avant d'être embarquées dans un train à destination du camp de Ravensbrück. Elles avaient tout juste 20 ans.

80 ans après, il est important de rappeler l'engagement de ces deux jeunes femmes au sein de la Résistance.



Madeleine Riffaud, après la libération de Paris en 1944

Madeleine Riffaud, fille d'instituteurs de la Somme, où elle passa son enfance, devint étudiante à Paris en 1940. Elle ne supporta pas l'occupation allemande et sentit la rébellion monter en elle. Souffrant d'une primo-infection tuberculeuse, elle fut envoyée en 1941 dans un sanatorium pour étudiants situé, à Saint-Hilaire-du-Touvet, dans le département de l'Isère, dont le directeur était un résistant qui cachait les Juifs et animait une imprimerie clandestine. Dès son retour à Paris, en 1942, elle s'engagea dans un groupe d'étudiants résistants, jouant un rôle d'agent de liaison. Elle prit le pseudonyme de « Rainer », que lui inspira le poète autrichien Rainer Maria Rilke, qu'elle avait découvert pendant son séjour au sanatorium. Elle passait des messages, transportait du matériel, distribuait des tracts, avec pour couverture une formation de sage-femme. Admiratrice du groupe Manouchian, elle passa à l'action armée au sein des FTP en 1943. Après avoir participé à diverses actions, elle abattit en plein jour un officier de la Wehrmacht sur le pont de Solférino, au cœur de Paris, le 23 juillet 1944. Elle prit la fuite en vélo, fut poursuivie et renversée par la voiture du chef de la milice de Versailles. Arrêtée par les miliciens, elle fut conduite au siège de la Gestapo rue des Saussaies. Elle fut y torturée pendant plusieurs jours mais elle garda le silence. Elle fut ensuite

emprisonnée à la prison de Fresnes, avant d'être embarquée, le 15 août, dans le dernier convoi de déportés avant la libération de Paris, le convoi dit « des 57 000 », qui partit du quai aux bestiaux de la gare de Pantin, à destination de Buchenwald pour les hommes et de Ravensbrück pour les femmes. Mais elle fut sauvée *in extremis* de la déportation grâce à une femme qui l'aida à sauter du train avant le départ. Après cette évasion, elle reprit la lutte lors des combats de la libération de Paris. Le 23 août, jour de son anniversaire de 20 ans, placée à la tête d'un petit groupe de 4 résistants (en la comptant), munis d'armes de poing et de dynamite, elle réussit à arrêter un train rempli de soldats de la Wehrmacht, sur la ligne de petite ceinture, près des Buttes-Chaumont. Cette grande résistante fut récompensée de la croix de guerre avec palmes et saluée par le général de Gaulle pour sa bravoure. Elle a raconté sa résistance dans un livre dont le titre est : *On l'appelait Rainer*¹. Son action dans la Résistance a fait aussi l'objet d'une série en bande dessinée intitulée *Madeleine résistante*² dont le troisième tome vient de paraître au mois d'août dernier.



Madeleine Riffaud vient de mourir à l'âge de cent ans, le 6 novembre 2024, un peu plus de deux mois après le 80e anniversaire de la libération de Paris à laquelle elle avait participé.

L'expérience de résistante de Madeleine Aylmer-Roubenne fut assez proche de celle de Madeleine Riffaud, mais elle ne put échapper quand à elle à la déportation par l'un des derniers trains en direction de Ravensbrück.



Madeleine Aylmer-Roubenne, cinq ans après son retour de déportation

Madeleine Lluscat, (de son nom de jeune fille) était née à Paris en 1924, la même année que Madeleine Riffaud. Comme elle, elle ne supportait pas l'occupation allemande et elle entra en résistance en 1942, à l'âge de 18 ans. Elle rejoignit le réseau de l'OCM (Organisation civile et militaire), cacha des agents et des aviateurs anglais, passa des messages et participa à plusieurs opérations. Elle se fiança le 16 décembre 1944, le jour de ses 20 ans, avec Jean Aylmer, qui faisait partie du même réseau. Ils se marièrent le 19 avril à Versailles. Leur dernier acte de résistance fut une action très risquée : ils cambriolèrent le dépôt d'armes de l'intendance militaire de Versailles, en vue de l'insurrection parisienne contre l'occupant. Cette opération se déroula avec succès le 30 juillet 1944. Ils se cachèrent ensuite, avec un couple d'amis FFI qui avaient participé à ce vol d'armes avec eux, dans une maison forestière près de Neauphle-le-Château. Les jeunes résistants furent dénoncés par un membre de leur réseau, agent double ou ayant avoué sous la torture, comme il l'a dit lors de son procès après

1. Madeleine Riffaud, *On l'appelait Rainer 1939-1945*, entretiens avec Gilles Plazy, Julliard, 1994.

2. Bertail, Morvan, Riffaud, *Madeleine résistante*, Aire Libre, Dupuis, 2021, 2023, 2024.

la guerre. La milice cerna la maison forestière qui leur servait de cachette et les arrêta. Jean, conduit à la Gestapo, fut torturé puis déporté le 15 août, dans le dernier convoi qui partit avant la libération de la capitale. Au camp de Dora, il fut brisé par le travail dans un ces tunnels où les déportés devaient, dans des conditions terribles, participer à la fabrication des V2. Il mourut le 6 mars 1945, dans le camp de Nordhausen, un satellite de Dora où étaient entassés à même le sol, sans soins ni nourriture, les détenus inaptes au travail. Madeleine, qui était enceinte de Jean, fut comme lui livrée à la Gestapo. Elle fut emprisonnée à Fresnes puis déportée le 10 août à Ravensbrück. Là, sous le matricule 61 162, elle connut l'enfer, les appels interminables dans le froid, le travail servile, les coups et la faim. Elle ne put tenir que grâce au soutien de ses camarades de captivité : Geneviève de Gaulle, Germaine Tillon, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Marie-Jo Chombart de Lauwe, et Yvette Poucy. Dans ce camp surpeuplé, où les SS gazaient les « bouches inutiles » à partir de janvier 1945, Ravensbrück devenant un camp d'extermination, Madeleine put cependant accoucher : en effet, à partir d'octobre 1944, une salle du *Revier*³, appelée *Kinderzimmer*⁴, fut réservée pour les nouveaux-nés. Auparavant, les femmes enceintes étaient avortées de force. Mais les nazis furent dépassés par le nombre d'avortements qu'auraient rendu nécessaire les arrivées massives de déportées hongroises et polonaises durant l'été 1944. Les accouchements étaient effectués par des de sages femmes détenues. Marie-Jo Wilborts, qui avait alors 19 ans, connue plus tard sous son nom d'épouse Chombart de Lauwe, fut recrutée pour s'occuper des bébés. Elle fit tout son possible pour les sauver mais les conditions épouvantables qui régnaient dans la *Kinderzimmer* en faisaient un véritable mouoir : sur 600 naissances consignées à Ravensbrück entre septembre 1944 et avril 1945, 40 seulement ont survécu, la plupart nés peu avant la libération du camp. Parmi ces survivants, il y eut trois bébés français, dont Sylvie, la fille de Madeleine, née le 21 mars 1945. Madeleine et Sylvie ont pu quitter le camp, avec d'autres prisonnières, françaises, belges et hollandaises, le 23 avril grâce à une mission de la Croix rouge suédoise, dirigée par le comte Bernadotte, une semaine avant la libération totale du camp par les troupes soviétiques.

Madeleine Aylmer-Roubenne a raconté cet enfer et ce sauvetage dans son livre intitulé *J'ai donné la vie dans un camp de la mort*⁵, préfacé par Geneviève de Gaulle-Anthonioz.



Madeleine Aylmer-Roubenne, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre avec palme et de la médaille de la Résistance, est décédée le 19 juin 2012 à l'Institution nationale des Invalides où elle résidait depuis 2003.

Les exemples des deux Madeleine, des Françaises de Ravensbrück, de Guy Grandou, de ses amis résistants de Creysse engagés comme lui dans le CFP, et de « tous ceux qui ont disparu sans même laisser leur nom⁶ », nous montrent combien est important l'engagement pour la défense de la liberté.

Laurent Wirth, historien

3. Abbréviation de *Krankenrevier* (quartier des malades).

4. Littéralement une « Chambre des enfants ».

5. Madeleine Aylmer-Roubenne, *J'ai donné la vie dans un camp, de la mort*, JC Lattès, 1996, rééd. Poche J'ai lu, 1999.

6. Madeleine Riffaud, *op. cit.*

ÉTAT CIVIL

« La vie ne vaut rien, mais rien ne vaut la vie »
André Malraux

Décès :

Le 2 mars 2024, est décédé à l'âge de 73 ans, **Jean-Pierre BEAUJANNOT**, veuf de Chantal SENECHAL

Le 1er juillet 2024, est décédé à l'âge de 87 ans, **Jean TRIVIÉ**, époux de Jacqueline CLEMENT

Le 23 juillet 2024, est décédé à l'âge de 58 ans, **Philippe DELLA VEDOVA**

Le 15 août 2024, est décédée à l'âge de 92 ans, **Madeleine TERNAT**

Le 7 août 2024, est décédée à l'âge de 77 ans, **Andrée CHASSAING**, veuve Robert PRADAYROL

Le 7 septembre 2024, est décédée à l'âge de 54 ans, **Carole PORTAL**, épouse de Didier LEDUC

Le 1er novembre 2024, est décédé à l'âge de 73 ans, **Gérard BOUSCAREL**, époux de Brigitte IZORCHES

Le 12 novembre 2024, est décédée à l'âge de 102 ans, **Pauline CASTAGNÉ**, veuve GOUDOUBERT

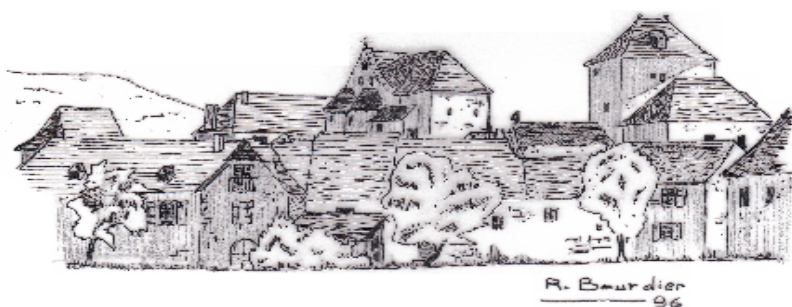
Le 12 novembre 2024, est décédée à l'âge de 91 ans, **Jacqueline SIREY**, veuve TREMILLON

Mariages :

Le 25 mai 2024, **Natacha FLOIRAC** fille de Guy FLOIRAC et **Patrice VERTUT** se sont mariés à la mairie de Creysse

Naissances :

Le 25 juillet 2024, est née **Nesta ROBERVAL PAGEOT**, fille de Virgile ROBERVAL et Mélissa PAGEOT





Accueil du public en Mairie nouveaux horaires

Lundi et jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00

Permanence du Maire et des élus le samedi de 10h00 à 12h00

Tél. 05 65 32 22 18

mairie.creysse@wanadoo.fr

www.creysse-en-quercy.com

Déchetterie de Martel

Horaires d'ouverture

Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h00 à 12h00

Tel : 05 65 27 19 42

Les numéros d'urgence :

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Appel d'urgence Européen : 112

SMS d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Centre anti-poison de Toulouse : 05 61 77 74 47

Dentiste de garde : 15

Allo enfance en danger : 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236 ou 32 24

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées et personnes en situation de handicap : 39 77

Violences femmes : 39 19

SOS amitié : 09 72 39 40 50

Rédaction/Réalisation/Photographies :

Commission communication : ANDRIES-ROUSSEL Gabrielle, FLOIRAC Guy, LAVAUD Françoise,
TOUTIN Catherine, et ISSALY Muriel, PODYMA Morgane nos secrétaires de mairie

Avec la participation graphique de O Cédille en la personne de Fred Dayes

Photo de couverture : Coralie Bessas